



Élections 2026

LES CONSEILS de grand quartier

Châteauroux

ÉDITO

Vous aimez votre quartier et souhaitez vous investir pour le rendre plus agréable, dynamique et convivial ? Les Conseils de grand quartier vous offrent l'opportunité de devenir acteur de votre ville, aux côtés d'autres habitants et des élus.

Nous vous invitons à participer aux prochaines élections, organisées du 18 novembre au 9 décembre dans les sept quartiers de Châteauroux. Pour candidater, il suffit d'habiter Châteauroux, d'avoir au moins 16 ans et d'être présent le jour de l'élection.

Bien que facultatifs dans les villes de notre taille, les Conseils de grand quartier existent à Châteauroux depuis 2002. Véritables espaces de dialogue et de concertation, ils permettent aux habitants de proposer des projets, d'améliorer leur cadre de vie et d'organiser des événements favorisant les rencontres. Des budgets de fonctionnement et d'investissement seront maintenus pour les trois prochaines années afin de concrétiser ces initiatives.

Siéger dans ces conseils, c'est aussi participer à la vie locale, s'informer des projets municipaux et devenir un relais privilégié entre les habitants et la Ville.

À l'occasion de ces élections, nous souhaitons élargir et rajeunir la composition des conseils, en encourageant notamment les commerçants, enseignants, parents d'élèves et acteurs associatifs à s'engager. Les élus du Conseil communautaire de la jeunesse domiciliés à Châteauroux et âgés d'au moins 16 ans seront également membres de droit.

Ensemble, continuons à faire vivre nos quartiers !



Gil Avérous,
Maire, Président
de Châteauroux Métropole
Vice-président
du Département de l'Indre



Brice Tayon
Adjoint au Maire
délégué à la Sécurité,
à la Protection de la population,
à la Démocratie locale
et à la Vie des quartiers

MODE D'EMPLOI

Institués par la loi du 27 février 2002, les Conseils de quartier sont des instances de proximité qui œuvrent pour l'amélioration du cadre de vie et la convivialité dans les quartiers.

-  C'est un lieu d'échanges où les habitants peuvent apporter leurs idées *pour dynamiser la vie de leur quartier, l'enrichir culturellement, socialement, sportivement, etc.*
-  C'est un lieu d'information, d'écoute, de débat et d'expression *dans lequel les habitants peuvent proposer des projets d'aménagement du quartier.*
-  C'est un vrai relais entre élus et habitants *où le débat s'instaure librement.*



1 ORGANE DÉCISIONNEL dans son quartier

Outil démocratique au service des habitants, cette assemblée est force de proposition et permet à ses membres de soumettre des vœux aux élus.

Ces derniers prennent la décision de les accepter, ou non, et de les redistribuer vers les autorités compétentes, en fonction du domaine d'action en jeu.

Le conseil est apolitique et à but non lucratif.

2 BUDGETS pour faire le plein d'idées



Les Conseils de grand quartier sont dotés d'un *budget de fonctionnement*, voté en conseil municipal. Ce budget est partagé en fonction du nombre d'habitants par quartier.

Le dernier *budget de fonctionnement* s'élevait à **28 000 €**.

Le *budget d'investissement* permet aux Conseils de grand quartier de donner vie à leurs projets. Il s'agit d'une enveloppe globale affectée en fonction de la qualité et de l'intérêt des actions menées.

Le dernier *budget d'investissement* s'élevait à **100 000 €**.

LES ÉLECTIONS

Tous les trois ans, des élections sont organisées pour renouveler la composition des Conseils de grand quartier. Ces élections permettent aux habitants de se présenter et d'agir pour leur quartier.



Qui peut se présenter ?

Tout habitant domicilié à Châteauroux et âgé d'au moins 16 ans (indépendamment de sa nationalité) peut se présenter à l'élection des membres du conseil d'administration.

Pour représenter une association, il faut être mandaté par le conseil d'administration de cette dernière.

Comment être élu ?

Les prochaines élections des Conseils de grand quartier se dérouleront **entre le 18 novembre et le 9 décembre 2026** (voir calendrier au verso).

Pour être élu, il suffit de se présenter le soir de l'élection.

La candidature se fait de manière spontanée. Le vote a lieu à bulletin secret. Les membres élus en 2026 siégeront dans les Conseils de grand quartier durant trois ans.

Le bureau est élu par les membres des Conseils de grand quartier.

LA COMPOSITION D'UN CONSEIL

Chaque Conseil de grand quartier comprend un conseil d'administration et un bureau.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



3 élus municipaux

7 à 15 représentants d'habitants, dont des commerçants, parents d'élèves et enseignants

3 à 7 représentants d'associations

2 à 5 personnes ressources*

+ des élus du Conseil communautaire de la jeunesse.

* Les personnes ressources sont capables d'appuyer le conseil dans ses tâches grâce à leurs compétences, leur représentativité en qualité d'habitant, leurs activités socio-économiques ou leurs responsabilités.

LE BUREAU



1 co-président élu municipal

1 co-président habitant ou associatif + **1** suppléant

1 secrétaire + **1** suppléant

1 trésorier + **1** suppléant

Les élus municipaux



Représentant la Ville,
du fait de leur légitimité
électorale, ils sont garants
de l'intérêt général.

Les habitants



Siégeant au conseil, ils apportent
leurs connaissances liées à la vie
quotidienne dans le quartier mais
aussi leurs idées.

Les services municipaux



Grâce à leur légitimité technique,
ils font part de leurs compétences
professionnelles.

Le service Démocratie locale



Il coordonne les différentes actions
menées par les Conseils de grand quartier.

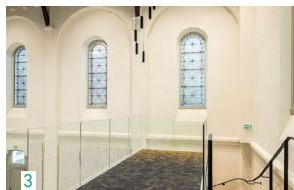
DES EXEMPLES DE RÉALISATIONS



1. Fête du grand quartier
de Beaulieu



2. Création d'un trompe-l'œil
(Quartier Centre-ville-Les Marins)



3. Restauration des vitraux de la
Chapelle Saint-Denis (Quartier Est)



4. Réalisation d'une fresque du
préau de l'école Le Grand Poirier
(Quartier Saint-Jacques)



5. Ramassage des déchets du
quartier avec les jeunes de l'ASPTT
handball (Quartier Touvent)



6. Concert du Brass' Band
(Les Rocheforts)



7. Festi'quartiers Saint-Jean Saint-Jacques

CALENDRIER

Conseil de
GRAND QUARTIER

CENTRE-VILLE - LES MARINS

Mercredi 18 novembre, à 19h

Chapelle des Rédemptoristes
Rue Paul-Louis-Courier

Conseil de
GRAND QUARTIER

BEAULIEU - LA POINTERIE - LA BOURIE - NOTZ

Lundi 23 novembre, à 18h30

Centre socio-culturel
4 bis rue de Provence

Conseil de
GRAND QUARTIER

TOUVENT - LES GRANDS CHAMPS
DRÉ - LA LOGE - LES MERAUDS

Mercredi 25 novembre, à 18h30

Hall de Touvent
6 allée des Lauriers

Conseil de
GRAND QUARTIER

SAINT-DENIS - LE FONTCOIR - BITRAY
L'OMELON - LE ROTISSANT - LES NATIONS
LA BELLE ÉTOILE - LES FADEAUX - LE BUXERIOUX

Lundi 30 novembre, à 18h30

Maison de quartier Est
1 rue Jules-Massenet

Conseil de
GRAND QUARTIER

SAINT-JACQUES - LE GRAND POIRIER
LA BRAUDERIE - LES CHEVALIERS - LA MARGOTIÈRE

Mercredi 2 décembre, à 19h

Hall de l'école élémentaire
Le Grand Poirier
3 rue du Grand-Poirier

Conseil de
GRAND QUARTIER

SAINT-JEAN - LE LAC

Mardi 8 décembre, à 19h

Salle Alexandre-Dumas
Impasse Marcel-Cerdan

Conseil de
GRAND QUARTIER

SAINT-CHRISTOPHE - LES ROCHEFORTS
VAUGIRARD - BELLE-ISLE

Mercredi 9 décembre, à 19h

Salle Gaston-Papiot
Rue Grand Maison

L'info en +

Nos autres guides sont disponibles
en ligne et à l'hôtel de ville.
www.chateauroux-metropole.fr

Châteauroux Métropole
Direction Politique de la Ville et Vie des quartiers
Service Démocratie locale
Hôtel de ville
CS 80509 - 36012 Châteauroux Cedex
02 54 08 34 33

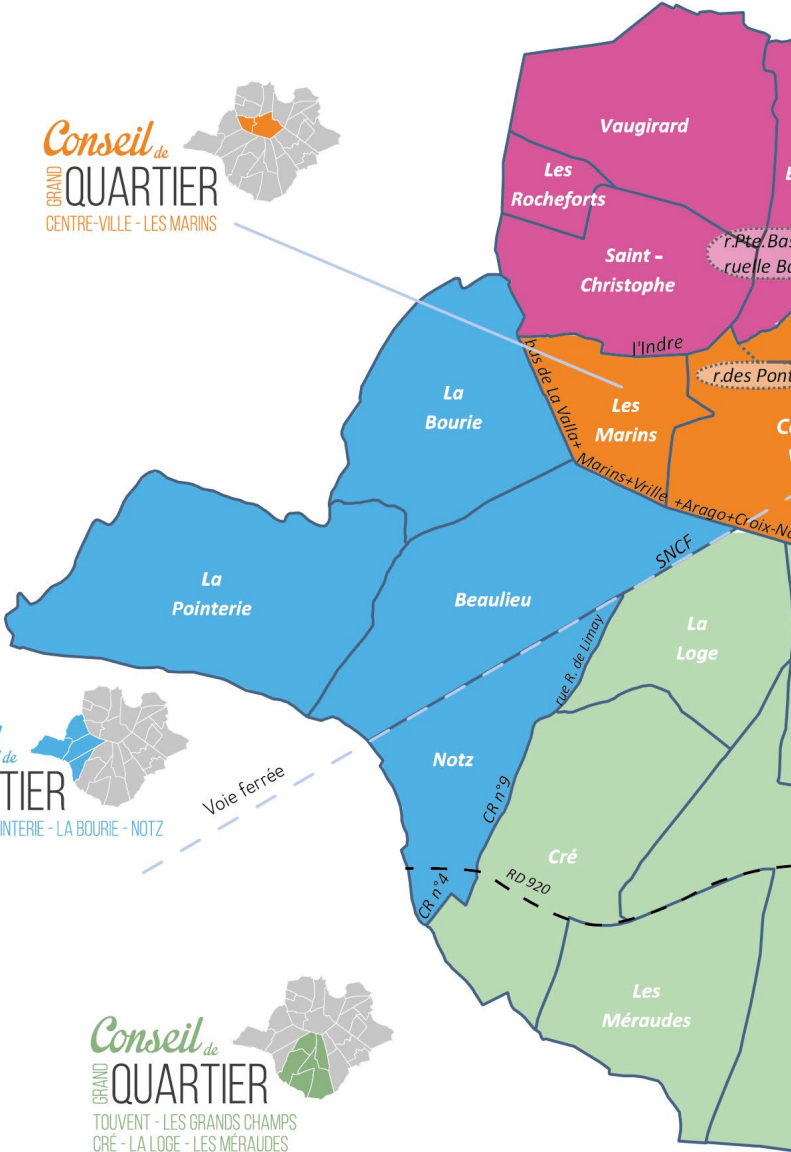
cgq@chateauroux-metropole.fr

Conseil de
GRAND QUARTIER
SAINT-CHRISTOPHE - LES ROCHEFORTS
VAUGIRARD - BELLE-ISLE

Conseil de
GRAND QUARTIER
CENTRE-VILLE - LES MARINS

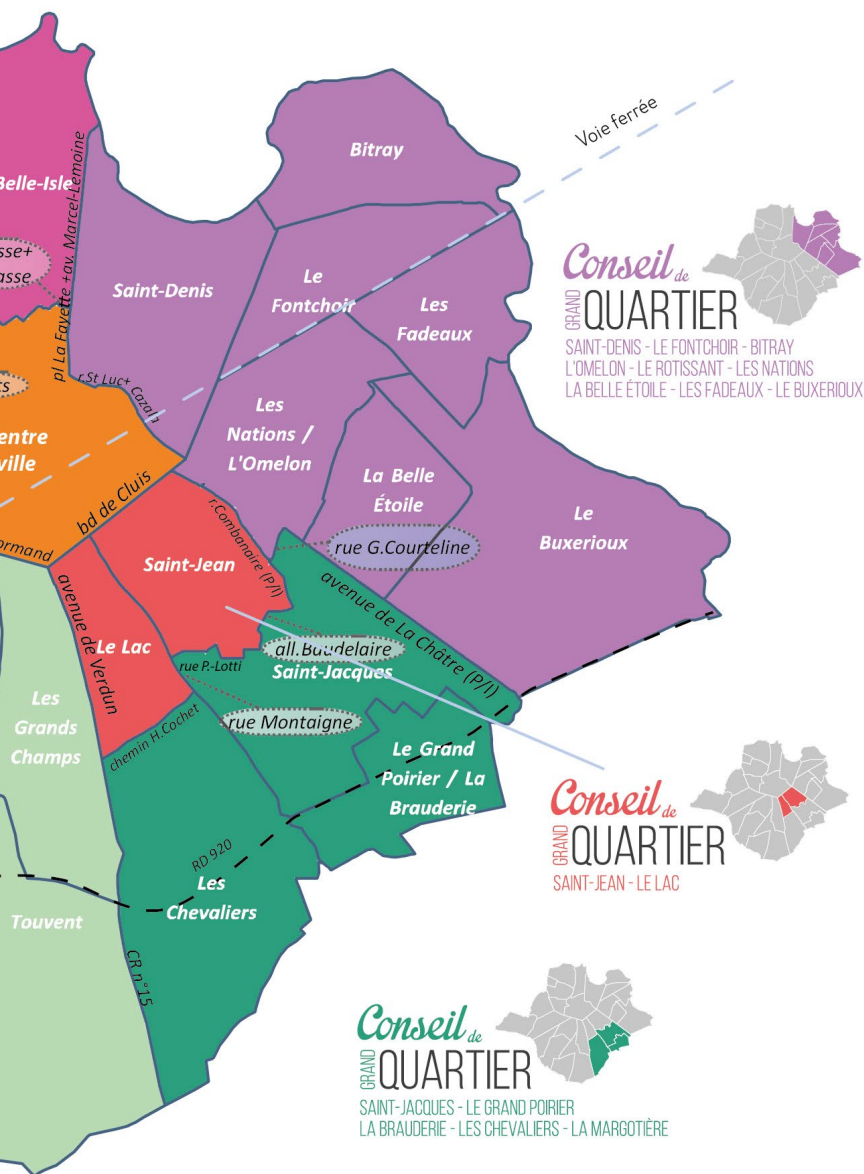
Conseil de
GRAND QUARTIER
BEAULIEU - LA POINTERIE - LA BOURIE - NOTZ

Conseil de
GRAND QUARTIER
TOUVENT - LES GRANDS CHAMPS
CRÉ - LA LOGE - LES MÉRAUDES



À QUEL GRAND QUARTIER ÊTES VOUS RATTACHÉS ?

Cette carte vous aide à identifier à quel grand quartier vous appartenez. Si vous habitez en bordure de deux grands quartiers, n'hésitez pas à vous rapprocher du service *Démocratie locale*.



(P/I) = numéros pairs / impairs